



**HAL**  
open science

## Autour de quelques textes bénédictins et cisterciens : la mémoire et l'écriture dans le monde monastique méridional (XIe-XIIe siècles)

Pierre Chastang

### ► To cite this version:

Pierre Chastang. Autour de quelques textes bénédictins et cisterciens : la mémoire et l'écriture dans le monde monastique méridional (XIe-XIIe siècles). Etudes roussillonaises, 2005, Le Moyen Âge dans les Pyrénées catalanes. Art, culture et société. hal-03365086

**HAL Id: hal-03365086**

**<https://hal.science/hal-03365086v1>**

Submitted on 5 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Autour de quelques textes bénédictins et cisterciens : la mémoire et l'écriture dans le monde monastique méridional (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)

Pierre CHASTANG\*

Dans le Midi de la France comme en Catalogne, un changement intervient au cours de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle dans la relation que les hommes entretiennent avec le passé<sup>1</sup>. Apparaît alors un goût nouveau pour la mémoire et un souci des temps anciens dont témoignent non seulement les préambules des chartes catalanes – dans lesquelles les allusions à l'histoire sont plus fréquentes<sup>2</sup> – mais également la multiplication de la rédaction de textes et de livres<sup>3</sup> qui proposent un regard rétrospectif sur le passé.

Pendant très longtemps, une conception positiviste de la documentation a conduit les historiens du Moyen Âge à utiliser ces sources des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles pour étudier les temps antérieurs, sans prendre suffisamment en compte la manière dont le contexte et les choix d'écriture ont nécessairement déterminé le contenu du document. En 1992, Dominique Iogna-Prat a consacré un article pionnier à « la geste des origines dans l'historiographie clunisienne des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles »<sup>4</sup> qui offre un vaste panorama critique sur la manière dont s'est constituée l'histoire du premier siècle de l'abbaye bourguignonne, à partir des études d'Ernst Sackur à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Guidés par un souci d'établir des faits sur les origines du monastère, les historiens ont eu tendance à faire feu de tout bois, « <reconstituant un> passé obscur à l'aide de pièces d'époques, de provenances et de valeur très diverses. Or <nous dit Dominique Iogna-Prat> seule une présentation critique de ces pièces peut permettre d'analyser le travail de reconstruction auquel le Cluny triomphant a pu se livrer aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles ». Le passé des institutions a donc été très profondément réécrit et reconstruit au cours de cette période.

Ce phénomène ne concerne pas uniquement le passé des établissements ecclésiastiques, mais également celui des principautés féodales et des nations. Un article récent de Michel Zimmermann<sup>5</sup>, consacré aux *Gesta comitum Barcinonensium*<sup>6</sup>, analyse le dialogue qui s'instaure, par ce texte dont la phase de rédaction initiale date du second tiers du XII<sup>e</sup> siècle, entre le passé carolingien de la marche d'Espagne et le présent de la principauté féodale en voie de constitution. Les *Gesta* proposent un récit des origines historiques de l'autonomie politique dont jouit alors *de facto* la Catalogne face au pouvoir du roi des Francs, avant qu'elle ne soit reconnue *de jure* au traité de Corbeil en 1258.

L'autonomisation progressive du pouvoir de Guifred le Velu, comte de Barcelone, d'Urgell et de Cerdagne, n'est que la répercussion outre Pyrénées du processus de naissance des principautés territoriales au sein du *regnum Francorum*<sup>7</sup>. Mais dans le texte des *Gesta*, elle est interprétée non seulement comme un destin particulier, mais aussi de manière anachronique, dans les cadres politiques, institutionnels et culturels du XII<sup>e</sup> siècle. Le texte de la chronique nous rapporte que le roi des Francs

\* Maître de conférence, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

<sup>1</sup> Les publications sur ce thème, sont désormais fort nombreuses. Parmi celles-ci : Patrick J. GEARY, *Phantoms of Remembrance. Memory and Oblivion at the End of the First Millenium*, Princeton, 1994 (trad. fr. *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Paris, 1996) ; Amy G. REMENSNYDER, *Remembering the Kings Past. Monastic Foundations Legends in Medieval Southern France*, Cornell University Press, 1995 ; *La mémoire des origines dans les institutions médiévales*, Rome, 2003 (*Mélanges de l'École française de Rome Moyen Âge*, 115).

<sup>2</sup> Voir à ce sujet Michel ZIMMERMANN, « La prise de Barcelone par al-Mansûr et la naissance de l'historiographie catalane », *L'historiographie en Occident du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 87, 1980, pp. 191-218.

<sup>3</sup> Ce que Michael Clanchy nomme des « secondary records » ; Michael CLANCHY, *From Memory to written Record, England 1066-1307*, Oxford-Cambridge, 1979 (rééd. 1993).

<sup>4</sup> Dominique IOGNA-PRAT, « La geste des origines dans l'historiographie clunisienne des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *Revue bénédictine*, n° 102, 1992, pp. 135-191 (repris dans *Études clunisiennes*, Paris, 2002, pp. 161-200).

<sup>5</sup> Michel ZIMMERMANN, « Les origines de la Catalogne d'après les *Gesta comitum Barcinonensium*. Mythe fondateur ou récit étiologique ? », *Liber largitorius. Études d'histoire médiévale offertes à Pierre Toubert par ses élèves*, réunies par Dominique BARTHÉLEMY et Jean-Marie MARTIN, Genève, 2003, pp. 517-543.

<sup>6</sup> *Gesta comitum Barcinonensium*, L. BARRAU DIHIGO et J. MASSO TORRENTS, éd. *Cròniques catalanes, II*, Barcelone, 1925.

<sup>7</sup> Voir Jan DHONDT, *Études sur la naissance des principautés territoriales en France (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)*, Bruges. 1948 et Ramon D'ABADAL, *Els primers comtes catalans*, Barcelone, 1958 (*Biographies catalanes* t. I).

aurait manqué à ses obligations de seigneur vis-à-vis de Guifred son vassal, entraînant de ce fait une rupture des liens contractuels et une autonomisation légitime de la Catalogne. Faut-il s'étonner de telles distorsions ?

Le fonctionnement du processus mémoriel a été décrit dès le début du XX<sup>e</sup> siècle par un des pères de la sociologie française, Maurice Halbwachs, dans son ouvrage intitulé *Les cadres sociaux de la mémoire*<sup>8</sup>. Il insiste sur le rôle essentiel du groupe social – les historiens diraient aujourd'hui des communautés – dans ce processus de remémoration<sup>9</sup>. Mémoire et production d'une identité des groupes sociaux sont indissociables. De l'élaboration d'une tradition procède, pour les groupes humains comme pour les institutions, un pouvoir de légitimation du présent, mais également, comme l'a récemment montré Michel Lauwers, une dynamique pour instituer un projet<sup>10</sup> dont les enjeux sont posés sur la scène du temps des origines. Le passé est donc reconstruit à l'aune du présent, des projets à venir, et l'acte mémoriel est fondamentalement téléologique<sup>11</sup>, reposant sur une connaissance particulière du passé, sur une réactivation sélective de certains éléments et sur leur mise en ordre. Le travail de l'écriture prend en charge la nécessaire part d'imagination qui donne sa valeur présente au passé. C'est ce qui explique par exemple que le rédacteur des *Gesta* délaisse le contexte politique carolingien, qu'il connaît probablement fort mal, pour décrire la situation de Guifred dans un cadre féodal, qui seul lui paraît en mesure d'expliquer et de légitimer l'autonomie dont jouit sa patrie – le terme de *patria* est employé dans le texte – face au pouvoir du roi de France. Ce sont ces formes et procédés d'écriture que nous nous proposons d'examiner.

## Écriture et fabrication de la mémoire

On observe au cours des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles de profondes transformations dans la pratique méridionale de l'écriture. Des écrits qui se veulent d'une manière ou d'une autre récapitulatifs, qui prennent en charge et recomposent le passé des institutions et des communautés, se diffusent. Ces textes produits par les *scriptoria* des abbayes méridionales relèvent à la fois des catégories médiévales de la *narratio* et de l'*instrumentarium*, même si le Midi est en définitive peu pourvu en chroniques et textes historiographiques comme l'avait déjà remarqué Marc Bloch dans *La société féodale*<sup>12</sup>. Ce caractère original est en grande partie imputable à la culture juridique méridionale qui produit une perception non linéaire du temps dans laquelle les hommes, qui sont avant tout sensibles aux possibilités offertes par la documentation ancienne pour étayer des droits acquis, se soucient rarement de produire un discours qui restitue une continuité et un contexte<sup>13</sup>. Bernard Gui, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, déplore d'ailleurs cette habitude lorsqu'il se met en quête de matériaux narratifs nécessaires à la rédaction de sa vie de saint Fulcran, évêque de Lodève<sup>14</sup>. Comme le remarque fort justement Thomas N. Bisson, les rares documents historiographiques produits ne débouchent jamais sur une véritable réflexion historique. On assiste à la fois au ressassement peu productif du thème de la royauté franque protectrice de l'ordre chrétien, et à l'instrumentalisation d'un passé qui sert avant tout à légitimer le pouvoir acquis par l'institution commanditaire. Ainsi, le *Chronicon nemausense*<sup>15</sup>, dont le texte est inséré dans un lectionnaire du XII<sup>e</sup> siècle, présente-t-il une liste succincte des principaux souverains francs. Il avait vraisemblablement pour fonction de résoudre les dates des documents anciens exprimées en années de règne. Il est suivi, dans le manuscrit, par un catalogue des évêques de la cité du Gard<sup>16</sup> qui, faisant fi de la chronologie, construit un ordre de succession favorable aux bulles et diplômes utilisés par l'épiscopat de Nîmes pour étayer sa position dans le conflit qui l'oppose à Saint-Gilles.

<sup>8</sup> Maurice HALBWACHS, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, 1925 (rééd. poche Albin Michel, 1994).

<sup>9</sup> Voir également à ce sujet l'étude de l'anthropologue Joël CANDAU intitulée *Histoire et mémoire*, Paris, 1998.

<sup>10</sup> Voir Michel LAUWERS, « Mémoire des origines et idéologies monastiques. Saint-Pierre-des-Fossés et Saint-Victor de Marseille au XI<sup>e</sup> siècle », *Mélanges de l'École française de Rome (Moyen Âge)*, 115, 2003, pp. 155-180 (ici pp. 155-157).

<sup>11</sup> Ce qui d'ailleurs n'avait pas échappé à Marc BLOCH : « par un curieux paradoxe, à force de respecter le passé, on en arrivait à le reconstruire tel qu'il dût être » ; *La société féodale*, Paris, 1939 (rééd. de poche Albin Michel, 1978), p. 140.

<sup>12</sup> « Sans doute, certaines contrées apparaissent comme relativement déshéritées. C'était que, de toute façon, on y écrivait peu. Beaucoup plus pauvres en chroniques ou annales que les pays entre Seine et Rhin, l'Aquitaine et la Provence ont également produit beaucoup moins de travaux théologiques. », *La société féodale*, p. 139 ; voir également Thomas N. BISSON, « Unheroed Past : History and Commemoration in South Frankland before the Albigensian Crusades », *Speculum*, 65, 1990, pp. 281-308.

<sup>13</sup> Voir les remarques stimulantes de Chris WICKHAM pour l'Italie dans « Lawyers's Time : History and Memory in Tenth- and Eleventh- Century Italy », *Studies in Medieval History presented to R.H.C. Davis*, Henry MAYR-HARTING et Robert I. MOORE éd., Londres, 1985, pp. 53-71 ; c'est une idée que l'on retrouve également chez Bernard GUENÉE, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p. 311.

<sup>14</sup> *Annus autem Dominicæ Incarnationis quo levatum fuit corpus [il s'agit de la dépouille de saint Fulcran] ejus sacrum a terra, non invenitur notatus in scriptis gestororum ejus, et hoc per incuriam et negligentiam clericorum illius temporis, aut forsitan scriptura, si qua fuit, perdita fuit. Quædam vulgata narratio cucurrit ad posterum, quod post 100 an. ab ejus fideli transitu, corpus ejus sit translatum et ut etiam fieret extitit divinitus revelatum, quamvis revelationis series non fuit per consimilem incuriam seu negligentiam scripturæ testimonio commendata. (A.A. ss., févr., II, p. 716, col. 1).* Sur l'utilisation des sources hagiographiques par l'historien Bernard Gui, voir, Anne-Marie LAMARRIGUE, *Bernard Gui (1261-1331). Un historien et sa méthode*, Paris, 2000, pp. 129-137.

<sup>15</sup> Bibl. mun. Nîmes ms 14 ; édité dans Léon MÉNARD, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, 1750, preuves, pp. 8-10.

<sup>16</sup> Sur ce document, voir Amy G. REMENSNYDER, *Remembering the Kings Past...*, pp. 221-230 et Pierre CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire. La rédaction des cartulaires en Bas-languedoc (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 2002, pp. 233-236.

Il existe cependant quelques exceptions notables comme la *Vita Karoli gloriosi*<sup>17</sup> et le *Chronicon Moissiacense*, textes qui s'inspirent d'une même chronique ancienne aujourd'hui disparue<sup>18</sup>. Mais ces nouvelles versions réalisées à la fin du XI<sup>e</sup> siècle n'échappent pas au localisme. Elles intègrent à la trame narrative générale de nombreuses considérations locales, échos des conflits et des préoccupations contemporaines des interpolations.

En revanche, la littérature hagiographique offre une plus grande quantité de textes narratifs dans lesquels est exposée, autour de la personnalité du saint fondateur d'un établissement, la question centrale de l'origine de la communauté monastique. Le récit sert bien souvent à mettre en valeur la possession de reliques qui tiennent une place fondamentale dans la sacralisation du pouvoir de l'abbaye et dans la défense du domaine propre de l'établissement<sup>19</sup>. Mains récits de miracles sont là pour le rappeler, comme cet exemple extrait du recueil des *Miracula* de saint Guilhem<sup>20</sup>, dont la rédaction date du début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Saint Guilhem est le comte carolingien de Toulouse<sup>22</sup>, fondateur de Gellone autour de 804, qui inspira pour partie le personnage épique de Guillaume d'Orange. Le texte nous rapporte que deux faux moines sont venus à l'abbaye et y ont obtenu l'hospitalité dans le dessein de dérober les dons faits à la relique de la Vraie Croix par les pèlerins. Or, une nuit, pendant l'office, ils mettent leurs projets malhonnêtes à exécution en dérobant une partie du trésor de l'abbaye. Leur forfait accompli, ils cherchent à s'éloigner rapidement de l'établissement, mais en sont empêchés par l'intervention miraculeuse des reliques. Rien de très original si ce n'est que le texte précise qu'ils tournent en rond comme s'ils étaient pris de boisson, ne parvenant pas de ce fait à quitter les terres de l'abbaye, c'est-à-dire l'honneur du saint<sup>23</sup>. Le pouvoir miraculeux des reliques a donc permis de défendre le domaine propre de l'établissement.

Mais cette écriture de la mémoire peut prendre une autre forme, celle de la réunion d'*instrumenta*, de

documents de la pratique, dans un cartulaire. Dans le Midi, les premiers cartulaires sont rédigés vers 1070-1080 ; il s'agit du premier cartulaire de l'abbaye bénédictine de Gellone pour le Languedoc<sup>24</sup>, du cartulaire du chapitre cathédral d'Arles<sup>25</sup> et du grand cartulaire de Saint-Victor de Marseille<sup>26</sup> pour la Provence. Leur rédaction s'est faite par la transcription de documents du chartrier que les copistes ont sélectionnés et classés selon des critères topographiques. Ces cartulaires sont donc des livres rassemblant la mémoire patrimoniale de l'établissement monastique. Or le patrimoine et en particulier les terres initialement acquises par les moines du temps de la fondation de l'abbaye ont une valeur réelle et symbolique particulière pour la communauté<sup>27</sup>. Elles constituent le soubassement sur lequel se construisent les patrimoines ecclésiastiques au cours des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, s'affirme et se territorialise la *libertas ecclesiae*. La rédaction des cartulaires – du moins jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle – n'est pas réductible à un travail mécanique de copie ou de transcription. Il comporte une part d'écriture qu'il convient de prendre en compte. Elle réside dans la rédaction de rubriques, dont le métatexte met en perspective le contenu même de l'acte, mais également dans le classement des chartes qui, en produisant des séries, place chaque document dans une perspective nouvelle qui oriente la lecture ; enfin certains actes ont été interpolés, des faux rédigés et insérés au milieu des documents authentiques.

Ces *codices* n'ont pas une valeur uniquement patrimoniale : ils présentent bien souvent, à travers la mise en série d'actes anciens – qu'ils soient authentiques, interpolés ou faux –, une narration du temps des origines, de la période de la fondation de l'abbaye dont la valeur historiographique est évidente<sup>28</sup>. La section liminaire du cartulaire d'Aniane constitue l'un des exemples les plus probants<sup>29</sup>. Cette abbaye fut fondée durant la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle par Benoît / Witiza, un homme d'origine gothique dont l'action réformatrice aux côtés de Louis le Pieux est bien connue. Quelques cahiers

<sup>17</sup> Ou *Chronique d'Aniane*, Bibl. nat. France, ms lat 5941 (manuscrit de la fin du XI<sup>e</sup> siècle).

<sup>18</sup> Bibl. nat. France, ms lat 4886 (manuscrit de la fin du XI<sup>e</sup> siècle) ; édition du texte dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores in folio*, t. I, Georg H. PERTZ éd., Hanovre, 1826, pp. 280-313. Sur ce manuscrit, voir Jean DUFOUR, *La bibliothèque et le scriptorium de l'abbaye de Moissac*, Paris-Genève, 1972, p. 139.

<sup>19</sup> Sur cette question, voir Alain GUERREAU, « Quelques caractères de l'espace féodal européen », *L'État ou le Roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Neithard BULST, Robert DESCIMON et Alain GUERREAU éd., Paris, 1996, pp. 85-101 et Barbara ROSENWEIN, *Negotiating Space. Power, Restraint and Privileges of Immunity in Early Medieval Europe*, Manchester, 1999, p. 156.

<sup>20</sup> Bibl. mun. Montpellier, ms 16 (à la suite de la *Vita*), fol. 189 v-216.

<sup>21</sup> Sur la datation des *miracula* de saint Guilhem, voir Victor SAXER, « Le culte et la légende hagiographique de Saint-Guilhem de Gellone », *La chanson de geste et le mythe carolingien, Mélanges René Louis*, t. II, Saint-Père-sous-Vézelay, 1982, pp. 565-589 et Pierre CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire...*, p. 174, note 646.

<sup>22</sup> Sur le personnage historique, voir Henri VIDAL, « Guilhem de Gellone et Guilhems de Montpellier », *Revue de droit français et étranger*, 79 (2), 2001, pp. 197-210.

<sup>23</sup> *Nam de terminis monasterii nulla unquam parte, nulloque conamine exire possunt, circumeuntes ut ebrii, et in sua eadem vestigia redeuntes.*

<sup>24</sup> Arch. dép. Hérault, 5 H 8, fol. 1-59 (neuf premiers cahiers) ; édité dans *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone*, vol. 1, *Cartulaire de Gellone*, Paul ALAUS, Étienne CASSAN et Edmond MEYNIAL éd., Montpellier, 1898, pp. 1-134.

<sup>25</sup> Bibl. mun. Arles, ms 1242.

<sup>26</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, H 629 ; édité par Benjamin GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor-de-Marseille*, Paris 1857 (Collection des cartulaires de France, t. VIII et IX).

<sup>27</sup> Voir pour les domaines fiscaux de Gellone, Pierre CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire...*, pp. 128-133.

<sup>28</sup> Voir Dominique IOGNA-PRAT, « La confection des cartulaires et l'historiographie à Cluny (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », *Les cartulaires - Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 21 du C.N.R.S.*, Michel PARISSÉ et Olivier GUYOTJEANNIN éd., Paris, 1993, pp. 27-44, et plus récemment Michel LAUWERS, « Mémoire des origines et idéologies monastiques... ».

<sup>29</sup> Arch. dép. Hérault, 1 H 1 ; édité dans *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone*, vol. 2, *Cartulaire d'Aniane*, Étienne CASSAN et Edmond MEYNIAL éd., Montpellier, 1900.



regroupant une transcription des autorités détenues dans le chartrier de l'établissement ont été rédigés en 1130 par le *scriptorium* de l'abbaye. Ils comprennent une copie du texte légèrement modifié de la *Vita Benedicti* d'Ardon<sup>30</sup> dont la rédaction date de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle, mais également deux séries d'actes émanant de chancelleries prestigieuses, tout d'abord vingt diplômes impériaux des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles<sup>31</sup>, puis dix lettres et bulles pontificales<sup>32</sup> qui furent plus tard complétées par la copie de nouveaux documents. La lecture cursive d'un tel ensemble offre un éclairage sur les origines de l'abbaye. Simple copie de documents prestigieux ? Pas seulement car le travail de transcription produit une véritable reconstruction du passé et une formalisation de la mémoire de l'établissement bénédictin<sup>33</sup>. Le nombre élevé de faux ou de diplômes interpolés témoigne des enjeux diplomatiques et historiographiques liés à la rédaction de ces cahiers. Quelles sont les causes de cette évolution que nous venons de décrire ?

### Réforme et écriture : la fixation de la *memoria* des institutions

Ce souci du passé, ce goût pour la mémoire sont intimement liés à l'affirmation et à la fixation progressive de l'identité des institutions ecclésiastiques dans un contexte de réforme de l'Église. Dès le X<sup>e</sup> siècle, dans le sillage de la croissance de Cluny, le rôle des moines s'est accru dans la société occidentale ; on assiste alors à une véritable valorisation de l'*ordo monasticus*. La propagation de la réforme conduit, à partir de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, à la mise en place de réseaux monastiques qui ont en commun *regula et institutio*. Dans le Midi, Cluny, Saint-Victor de Marseille et la Chaise-Dieu se taillent la part du lion<sup>34</sup>. Ces trois abbayes président dans bien des cas à la restauration de la discipline dans des monastères qui conservent par la suite un lien avec l'abbaye-mère, formant ainsi de vastes congrégations. L'institutionnalisation progressive des liens établis laisse apparaître des enjeux à la fois juridiques et mémoriels. Il s'agit pour les moines de fonder sur un passé et sur des origines mythifiées, l'unité

de la congrégation ou de l'ordre en construction ; les textes législatifs, en particulier la rédaction des coutumes, ne constituent qu'un élément d'une production textuelle plus vaste. Se développe également ce que l'on pourrait nommer une *memoria* inclusive qui, commune à l'ensemble des établissements de la congrégation, légitime l'union et la sujétion. Le développement de cette mémoire, et surtout des rapports réels de sujétion qui l'accompagnent, n'est pas sans susciter de vives réactions de la part d'établissements dont l'autonomie et l'identité se trouvent contestées. Bien souvent, la domination d'un établissement par un autre constitue une violence symbolique importante qui conduit le monastère « dominé » à étudier son propre passé de manière à affirmer son originalité et, le cas échéant, à revendiquer son indépendance. On peut alors parler de mémoire exclusive.

Commençons par la mémoire inclusive. L'affirmation de l'unité de la congrégation passe à la fois par la rédaction de textes narratifs – récits des origines, fabrication de modèles hagiographiques –, mais également par l'écriture de textes juridiques qui définissent l'observance au sein de la congrégation qui se construit. Ainsi, l'hagiographie clunisienne connaît-elle un développement décisif du temps de l'abbatiate d'Odilon alors qu'est parallèlement rédigé le *Liber tramitis aevi Odilonis*<sup>35</sup> qui est à la fois l'expression de l'indépendance spirituelle de Cluny et la base sur laquelle se développe la première *ecclesia cluniacensis*<sup>36</sup>. Les textes dits « primitifs » de Cîteaux<sup>37</sup> fonctionnent sur une dualité comparable. Deux textes narratifs qui reviennent sur le temps des origines de l'abbaye et de l'ordre se sont succédés dans les manuscrits cisterciens les plus anciens. Il s'agit d'une part de l'*Exordium Cistercii*<sup>38</sup>, bref texte narratif, et d'autre part l'*Exordium parvum*<sup>39</sup>, plus long que son prédécesseur, et qui présente la particularité de faire figurer, au sein d'une trame narrative, des preuves diplomatiques sous la forme de lettres et de bulles<sup>40</sup>. La question essentielle, sous-jacente, demeure la légitimation du départ de Robert<sup>41</sup> de l'abbaye de Molesme en 1098 – il est accompagné de vingt et un moines – et de la fondation au désert – *locum horroris et vastae solitudinis* selon les termes de l'*Exordium Cistercii* – de l'abbaye de Cîteaux. Cîteaux se trouve dès lors affublée d'un statut différent

<sup>30</sup> Arch. dép. Hérault, 1 H 1, fol. 1-13v.

<sup>31</sup> Arch. dép. Hérault, 1 H 1, fol. 15-27 (après la table qui figure au fol. 14 v).

<sup>32</sup> Arch. dép. Hérault, 1 H 1, fol. 27v-34 (la suite est transcrite par une main postérieure).

<sup>33</sup> Voir Pierre CHASTANG, « La fabrication d'un saint. La place de la *Vita Guillelmi* dans la production textuelle de l'abbaye de Gellone au début du XII<sup>e</sup> siècle », *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval*, M. LAUWERS éd., Antibes, 2002 (*Études médiévales de Nice*, 4), pp. 429-447.

<sup>34</sup> Paul AMARGIER, « Les relations de Saint-Victor de Marseille avec ses prieurés languedociens », *Les moines noirs (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles), Cahiers de Fanjeaux*, n° 19, Toulouse, 1984, pp. 215-237 ; Pierre-Roger GAUSSIN, « La Chaise-Dieu en Languedoc aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, *Les moines noirs...*, pp. 239-259 ; et Eliana MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Monastères et aristocratie en Provence (milieu X<sup>e</sup>-début XII<sup>e</sup> siècle)*, Münster, 1999, pp. 24-97.

<sup>35</sup> *Liber tramitis aevi Odilonis*, Peter DINTER éd., Sieburg, 1980 (*Corpus consuetudinum Monasticarum*, 10).

<sup>36</sup> Voir Dietrich POECK, *Cluniacensis Ecclesia. Der cluniacensische Kosterverband (X-XII Jahrhundert)*, München, 1997 (*Münstersche Mittelalter - Schriften* 71).

<sup>37</sup> *Narrative and Legislative Texts from Early Cîteaux*, Chrysogomus WADDELL éd. & trad., Cîteaux, 1999 (*Commentarii cistercienses*).

<sup>38</sup> *Narrative and Legislative Text...*, pp. 179-183.

<sup>39</sup> *Narrative and Legislative Texts...*, pp. 232-259.

<sup>40</sup> Voir l'analyse de Constance H. BERMAN, *The Cistercian Evolution : the Invention of a Religious Order in Twelfth-Century Europe*, Pennsylvania, 1999, chap. 1 (*Twelfth Century Narratives and Cistercian Mythology*) et 2 (*Charters, « Primitive Documents » and Papal Confirmations*).

<sup>41</sup> Sur ce personnage, voir la *Vita* éditée par Kolumban SPAHR, *Das Leben des hl. Robert von Molesme : eine Quelle zur Vorgeschichte von Cîteaux*, Fribourg, 1944.

des très nombreux prieurés fondés par Robert de Molesme entre 1075 et 1098. L'expression *novum monasterium* marque d'ailleurs cette rupture, dégageant Cîteaux des expériences monastiques antérieures, et ouvrant sur l'élaboration d'une nouvelle observance et d'une spiritualité originale.

Ces *Exordia* figurent dans les manuscrits avant des textes au caractère juridique et législatif plus marqué qui définissent non seulement les relations entre Cîteaux et les abbayes de l'ordre – ce sont les versions successives de la *Carta caritatis* – mais également les règles coutumières et les institutions qui garantissent l'uniformité de l'observance. Le texte de l'*Exordium Cistercii* utilise ainsi, pour décrire le développement de l'ordre, la métaphore de la plantation, faisant de l'ensemble des abbayes des branches directement issues d'une racine unique, celle de l'abbaye de Cîteaux (*porro a principio cum novos in ramos cœpisset pullulare plantatio*<sup>42</sup>). L'essaimage est donc présenté comme le vecteur principal de la construction de l'ordre cistercien<sup>43</sup>, aux dépens de la substitution et de l'affiliation qui ont pourtant, dans la réalité, tenu une place primordiale.

Mais, en deçà de la mémoire institutionnelle des ordres, l'écriture de la mémoire du passé peut être également, de la part des abbayes, une manière d'affirmer leur particularité face aux tentatives de sujétion, ou bien encore une manière parfois subtile de revendiquer une histoire particulière au sein même de l'ordre auquel elles appartiennent pleinement. Il s'agit de mémoires plus locales qui entretiennent avec les mémoires inclusives des relations complexes.

### **Écriture et mémoires monastiques bénédictines et cisterciennes : autour de quelques exemples méridionaux**

Pour illustrer ce phénomène, nous prendrons tout d'abord un exemple provenant du monde monastique bénédictin, pour lequel la question des origines s'enracine dans un lointain passé carolingien ; puis nous examinerons deux dossiers provenant du monde cistercien, dans lequel des questions analogues se posent à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

Commençons donc par un premier exemple<sup>44</sup>. Il s'agit des abbayes bénédictines d'Aniane et de Gellone, aujourd'hui situées dans le département de l'Hérault, dont l'histoire montre que les tensions suscitées par le contexte de réforme ne sont pas réductibles à la construction des réseaux monastiques les plus puissants.

Aniane a été fondée par Benoît durant la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle. Gellone, fondée par Guilhem, comte carolingien de Toulouse, vers 804 était une *cella* dont le fondateur avait pris soin de lier le destin à sa puissante voisine. Au cours du X<sup>e</sup> siècle au plus tard, elle est parvenue à acquérir une autonomie institutionnelle que les moines d'Aniane s'efforcent de remettre en cause durant la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Dans un contexte de concurrence accrue, les relations se tendent, et les moines d'Aniane cherchent à affirmer leur domination sur un établissement qu'ils feignent de considérer comme étant demeuré la *cella* des temps carolingiens. Les premières discordes apparaissent au sujet du contrôle du prieuré de Sauve vers 1050. Puis, en 1066, l'élection de l'abbé de Gellone sert de prétexte à la tentative de sujétion anianaise. L'argumentaire repose sur le terme de *cella*<sup>45</sup> qui, présent dans la documentation carolingienne, est interprété d'une manière tendancieuse par les moines d'Aniane. Ce terme figure dans deux textes du IX<sup>e</sup> siècle : la charte de dotation de Gellone par le comte Guilhem<sup>46</sup> ainsi que le chapitre 30 de la *Vita Benedicti* d'Ardon<sup>47</sup> qui raconte la fondation et les premières années de l'abbaye. Ces deux textes présentent, sans grande surprise, la nouvelle fondation comme étroitement liée à Aniane qui était déjà en 804 une puissante abbaye méridionale. Ainsi, la charte de 804 demande-t-elle aux moines de Gellone, dans le but évident de pérenniser la fondation, de ne pas se séparer de ceux d'Aniane. Dans le contexte du XI<sup>e</sup> siècle, cette clause est détournée de son sens initial et réinterprétée ; elle devient un argument pour instaurer des relations de sujétion que bien entendu, les moines de Gellone n'entendent pas accepter.

Dès lors, les *scriptoria* des deux abbayes s'efforcent de reconstruire leurs origines de manière à étayer leur position contemporaine dans le conflit. Des récits hagiographiques sont écrits ou interpolés (*Vita Willelmi*<sup>48</sup> ; *Vita Benedicti*<sup>49</sup>), des documents<sup>50</sup> et des chroniques<sup>51</sup> du IX<sup>e</sup> siècle sont réécrits, de manière à défendre la position

<sup>42</sup> Cette métaphore n'est pas bien entendu sans rappeler le thème de la vigne du Seigneur que l'on trouve dans l'Ancien Testament (*Es.* 5, 1 et 27, 2 ; *Os.* 10, 1) mais également dans l'évangile de Jean (15, 1).

<sup>43</sup> Voir Constance H. BERMAN, *The Cistercian Evolution...*

<sup>44</sup> Sur ces questions, voir Pierre CHASTANG, *Lire, écrire, transcrire...*, pp. 149-184 et « Entre histoire et reconstruction des origines : les actes anciens (IX<sup>e</sup> siècle) des cartulaires de Gellone », *Actes du colloque de Saint-Guilhem-le-Désert (août 1998)*, Montpellier 2000, pp. 65-74.

<sup>45</sup> Voir Anne-Marie BAUTIER, « De *prepositus* à *prior*, de *cella* à *prioratus* : évolution linguistique et genèse d'une institution (jusqu'à 1200) », *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval. Actes du colloque de 1984*, Jean-Loup LEMAÎTRE éd., Genève, 1987, pp. 1-21.

<sup>46</sup> Arch. dép. Hérault, 1 J 1015.

<sup>47</sup> Le texte est édité dans *Monumenta Germaniae Historica inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum et quingentesimum, Scriptores*, t. XV, Georg WAITZ éd., Hanovre, 1887, pp. 200-218, et traduit dans ARDON, *Vie de Benoît d'Aniane*, Pierre BONNERUE (introduction et notes), François BAUMES et Adalbert de VOGÜÉ (traduction), *Vie monastique n° 39*, Abbaye de Bellefontaine, 2001, pp. 73-87.

<sup>48</sup> *Acta sanctorum, mai*, t. VI, Paris, 1688, pp. 800-812.

<sup>49</sup> Voir la note 48.

<sup>50</sup> Il s'agit à la fois de la version gellonnaise de la charte de dotation de 804 (Arch. dép. Hérault, 1 J 1014), mais également de nombreux diplômes et bulles figurant dans le cartulaire de l'abbaye d'Aniane (Arch. dép. Hérault, 1 H 1 ; édité dans *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone*, vol. 2, *Cartulaire d'Aniane*, Étienne CASSAN et Edmond MEYNIAL éd., Montpellier, 1900).

<sup>51</sup> Comme la *Vita Karoli gloriosi*, Bibl. nat. France, ms lat 5941.

de chaque camp dans le conflit ouvert. On assiste de part et d'autre à l'écriture d'une véritable *memoria* des origines. Les données sont assez simples : pour Aniane, il s'agit d'insister sur les liens qui ont uni, au début du IX<sup>e</sup> siècle, les deux établissements et de souligner le rôle qu'a joué Benoît dans les premiers temps de l'histoire de l'abbaye voisine. Pour Gellone, il s'agit au contraire de minimiser ce rôle, de couper en quelque sorte l'abbaye du réseau de pouvoir local dans lequel elle était insérée au début du IX<sup>e</sup> siècle, et d'utiliser la notoriété de leur saint fondateur pour diffuser cette version.

Les deux autres exemples concernent des établissements cisterciens. Il s'agit d'une part de l'abbaye rouergate de Silvanès et d'autre part de l'abbaye limousine d'Obazine qui nous ont laissé deux textes passionnants : la *Vita sancti Stephani Obazinensis*<sup>52</sup> et le récit de la conversion de Pons de Lérans<sup>53</sup> qui est à l'origine de l'ermitage de Silvanès.

Les deux textes datent de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, des années 1150-1180. Dans les deux cas, ce sont des moines de l'abbaye qui ont rédigé les textes sur l'injonction de leur abbé. Une particularité doit être cependant notée en ce qui concerne la *Vita sancti Stephani* : le texte a été rédigé en deux étapes successives. Le moine a d'abord écrit, du temps de l'abbatit de Géraud (1159-1164), le premier livre, puis quatorze ans plus tard, les deux livres suivants. Il s'en explique dans la préface du deuxième livre ; l'appui de l'abbé ayant fait défaut au rédacteur de la *vita* à partir de 1164, celui-ci s'est détourné de son œuvre<sup>54</sup>. Ces deux récits suivent un plan chronologique dans la narration qu'ils proposent de l'origine des établissements. Mais le rédacteur de la *Vita sancti Stephani Obazinensis* a fait le choix d'intégrer, dans le second et le troisième livre, des récits de miracles qui, s'ils sont indispensables à son propos, provoquent un brouillage dans la linéarité du récit.

Ces deux textes ont également en commun de n'être qu'un des éléments écrits d'un dispositif mémoriel plus vaste ; a été rédigé corrélativement, dans chacune des abbayes, un cartulaire qui rassemble la *memoria* patrimoniale de l'établissement<sup>55</sup>. La mise en œuvre par les *scriptoria* d'un tel travail de retour sur les origines et sur le passé advient à un moment particulier de l'histoire institutionnelle. La génération des fondateurs disparaît peu à peu et l'écriture, selon un *topos* bien connu des lecteurs d'actes médiévaux, est convoquée pour fixer sur le parchemin ce que le temps qui passe risque de faire disparaître. Il s'agit donc pour les moines de mettre par

écrit et de conserver le savoir et l'expérience du temps des fondateurs ; ainsi le rédacteur du récit de Silvanès écrit-il : *precipiente hoc michi domino Pontio, abbate meo, et singula suggerente que vel ipse vidit ab initio vel audivit ab eis qui viderunt et interfuerunt, imo ab ipsis qui primi institutores et fundatores hujus loci fuerunt*<sup>56</sup>. Il présente donc chronologiquement les récits et témoignages qu'il a pu recueillir auprès des fondateurs encore vivants. Le surgissement de ce souci pour la mémoire et pour l'écriture a une triple signification.

Elle a tout d'abord une dimension hagiographique, bien visible dans la *Vita sancti Stephani*. Le moine se propose de recoler les éléments de la vie admirable du fondateur et déplore la raréfaction progressive des figures de sainteté (*<sancti> in tantum jam defecerunt ut vel qui scribant, vel de quibus scribant, pauci vix aut fere nulli inveniantur*), et des témoignages sur les saints (*nisi hoc modo fecerimus dum adhuc vivunt qui eum in corpore presentem viderunt, post mortem eorum nullus erit qui huic narrationi astipulari possit*<sup>57</sup>).

Mais il s'agit également, comme l'exprime fort bien le rédacteur du récit de la conversion de Pons de Lérans, d'un souci du maintien de l'observance monastique définie par les « pères » fondateurs, ancêtres de la communauté (*horum animabus nos omnes debitores sumus et omnes qui in loco isto futuri sunt usque in finem, quoniam ipsi laboraverunt et nos in labores eorum introivimus, ipsi seminaverunt et nos messuimus, quamvis nos eorum orationibus magis indigeamus quam ipsi nostris, quorum meritis et intercessionibus Deus locum istum semper regit et protegit*<sup>58</sup>). Or quel est le contexte de la rédaction de ces textes ? Les cartulaires nous permettent de le restituer comme un moment d'achèvement de la croissance initiale du patrimoine. Le nombre de conversions s'accroît mais elles ne sont plus familiales et nobiliaires comme aux premiers temps de l'histoire de l'établissement. Le moine d'Obazine le souligne lorsqu'il raconte une de ces conversions collectives (*cujus hic vitam breviter attingendam putavi propter novum et nostris diebus inauditum conversionis exemplum*). C'est le moment aussi où, pour Obazine, les acquisitions onéreuses commencent à prendre une ampleur inédite au détriment des dons. Une autre période s'ouvre donc incontestablement dans l'histoire de l'abbaye.

Ce souci est également mâtiné du regret d'avoir négligé l'écriture durant les premiers temps de l'existence de l'abbaye. Les premiers documents conservés, entrant dans la composition des cartulaires, sont de plusieurs années postérieurs à la fondation même de l'établissement. La

<sup>52</sup> Le texte est édité et traduit dans *Vie de saint Étienne d'Obazine*, Michel AUBRUN éd. et trad., Clermont-Ferrand, 1970 (*Publications de l'Institut d'études du Massif central*, fasc. VI).

<sup>53</sup> Bibl. nat. France, collection Doat, vol. 150, fol. 1-23 ; édité par Pierre-Aloïs VERLAGUET, *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès*, Rodez, 1910, pp. 371-389.

<sup>54</sup> Il semble que la demande vienne également d'Alexandre, abbé de Cîteaux de 1168 à 1175 ; *Vie de saint Étienne...*, p. 94 (préface du livre II).

<sup>55</sup> Pour Obazine, Bibl. nat. France, n<sup>elles</sup> acq. lat. 1560, édité par Bernadette BARRIÈRE, *Le cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Obazine : XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, 1989 ; pour Silvanès, Arch. dép. Aveyron, H 1, édité par Pierre-Aloïs VERLAGUET, *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès...*

<sup>56</sup> *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès...*, p. 372.

<sup>57</sup> *Vie de saint Étienne...*, p. 38.

<sup>58</sup> *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès...*, p. 388.



narration vient donc combler un regrettable vide archivistique. Le rédacteur de la *Vita sancti Stephani* justifie par avance son travail d'écriture dans un passage pénétrant. Il précise qu'il n'a écrit que ce qu'il a vu lui-même – il se met à un moment en scène priant au côté du saint dans l'abbatiale<sup>59</sup> –, ou entendu d'hommes sincères et dignes de foi. Il ajoute que le travail de l'écriture, malgré la contingence de la narration, ne doit pas servir à disqualifier le texte (*quod si in verbis quicumque vel mutatur vel minuitur vel augetur, licentia scribentis est, non falsitas narrationis, cum egregii translatoris sit non verbum e verbo sed sensum ex sensu transferre*<sup>60</sup>). La vérité n'est pas affaire de mots (*verba*) mais de sens (*sensus*). Et de prendre l'exemple des quatre Évangiles qui, malgré leurs dissemblances formelles – du point de vue du verbe –, expriment une même vérité – du point de vue du sens.

Les mémoires qui sont développées localement par les *scriptoria* entretiennent avec la mémoire de l'ordre, des relations complexes, qu'illustre assez bien l'image de l'emboîtement. Qu'est-ce à dire ? Elles présentent tout d'abord un mimétisme sur certains points. On retrouve par exemple dans le prologue du récit de la conversion de Pons de Léras, certaines formules ou images qui sont reprises des *exordia*. La métaphore de l'arbre est ainsi longuement utilisée pour rendre compte du développement de l'abbaye<sup>61</sup>. Mais ces textes présentent surtout un enchâssement thématique. Ils développent dans un contexte local, selon une histoire particulière, des thèmes propres à l'histoire de l'ordre. Nous nous contenterons de suggérer quelques pistes.

Tout d'abord la *Vita sancti Stephani* reprend, sur des points de détail, certains éléments de l'hagiographie bernardine dont le scribe dit avoir connaissance<sup>62</sup>, et qu'il cite nommément lorsqu'il fait allusion au rêve prémonitoire qu'aurait fait la mère d'Étienne alors qu'elle était enceinte<sup>63</sup>. Cette allégorie onirique est empruntée au texte de la *Vita prima* de Guillaume de Saint-Thierry<sup>64</sup>. Mais le moine insiste également sur les qualités d'orateur d'Étienne<sup>65</sup> qui apparaissent comme un écho des propres dons de Bernard.

Les mémoires locales entrent également en écho avec celle de l'ordre, exposant à une échelle plus modeste les questions posées par l'institutionnalisation des expériences monastiques et par la fixation de l'observance, problèmes centraux dans les textes primitifs de Cîteaux. La *vita* d'Étienne et le récit de Silvanès nous présentent deux hommes, Étienne et Pons, en quête d'une vie religieuse marquée par l'ascétisme. Ils trouvent tous deux une réponse à leurs aspirations dans la vie érémitique, mais celle-ci n'est jamais qu'un pis-aller dans la quête d'un *locus religiosus* exemplaire et d'une règle parfaite<sup>66</sup>. Cette quête devient plus présente à mesure que la fondation rencontre le succès et que les conversions s'accroissent. La question de l'adoption d'une règle et de coutumes, le problème de l'institutionnalisation de l'expérience monastique et de l'établissement d'une observance se posent avec une acuité nouvelle. Les textes doivent se substituer à l'autorité du fondateur de la même manière que l'accroissement de l'ordre suscite l'écriture des textes narratifs, des *exordia* et des codifications juridiques qui les suivent dans les manuscrits les plus anciens. Un passage de la *Vita sancti Stephani* est de ce point de vue très éclairant : *cumque nulla alicujus ordinis lex posita haberetur, instituta magistri pro lege erant*<sup>67</sup>. L'intuition que ce temps de la fondation est achevé tenaille la conscience des moines et particulièrement celui d'Obazine : « *Quia vero breves dies hominis sunt* » <Job 14, 5> et *tamdiu humana magisteria vigent quamdiu preceptor vixerit aut presens fuerit, placuit ut alicujus ordinis eorum qui in ecclesia auctoritati sunt professionem assumerent, ut, deficientibus magistris, scripte legis auctoritas eis indeficiens permaneret*<sup>68</sup>.

On retrouve également dans ces textes le développement du *topos* de la fondation au désert – Silvanès est édifiée *in opacitate silvarum et veprium densitate* – qui figure dans les textes primitifs de l'ordre, d'un désert qu'il faut édifier dans un premier temps, puis préserver ensuite<sup>69</sup> de l'influence du monde. Les deux textes présentent les déplacements successifs des bâtiments comme une volonté de la communauté de s'éloigner d'un siècle que le succès de la fondation a contribué à rapprocher. Il s'agit avant tout de l'exploitation d'un *topos*

<sup>59</sup> Le passage est important puisqu'il permet au rédacteur de préciser qu'Étienne avait reçu du ciel le don des larmes ; *Vie de saint Étienne...*, p. 73. Sur le rôle des Cisterciens dans la diffusion de cette pratique, voir Piroška NAGY, *Le don des larmes au Moyen Âge. Un instrument spirituel en quête d'institution (V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2000.

<sup>60</sup> *Vie de saint Étienne...*, p. 94. On ne peut qu'être frappé par la proximité de la formule avec celle qui sert à définir, dans le milieu notarial, l'authenticité d'une transcription : *nichil augens vel minuens de verbo ad verbum*.

<sup>61</sup> *ad memoriam etiam futurorum quatenus cognoscat successionis nostre posteritas omnis a qualibus quantisque patribus religio domus nostre sumpsit exordium, ut, bone arboris generosa radices cognita, secundum generis sui speciem fructus affere studeant, qui maneant semper immarcescibiles ad testimonium et laudem et gloriam arboris hujus pulcherrime, videlicet Salvaniensis ecclesie matris nostre, quam ab initio Celestis Agricole manus tanquam humile virgultum semper excoluit et exolere semper non desinit...* ; *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès...*, p. 372.

<sup>62</sup> *Horum vita digne scribi promeruit, id est sancti Bernardi abbatis et sancti Malachie episcopi* ; *Vie de saint Étienne...*, p. 38.

<sup>63</sup> *Dicunt tamen alii a predicta femina non agnum, sed catulum album visum fuisse, sicut legitur de sancto Bernardo* ; *Vie de saint Étienne...*, p. 42.

<sup>64</sup> *Hec cum in ordine filiorum tertium Bernardum haberet in utero, somnium vidit praesagium futurorum, catellum scilicet totum candidum, in dorso subrufum, et latrantem in utero se habere* ; *Patrologie latine*, vol. 185, col. 227.

<sup>65</sup> *Sermo ejus sale conditus et caritate erat ignitus, auditoribus divini amoris incendium et sapientie condimentum infudens* ; *Vie de saint Étienne...*, p. 44 et 46.

<sup>66</sup> *Egressi inde lustrabant circumquaque religiosa loca, sic ubi perfectiori instituto, tanto perfectius, quanto et fortius Deo pro voto famularentur. Necdum enim in his regionibus adeo religionis hujus ordo florebat* ; *Vie de saint Étienne...*, p. 48.

<sup>67</sup> *Vie de saint Étienne...*, p. 71.

<sup>68</sup> *Vie de saint Étienne...*, p. 97.

<sup>69</sup> C'est tout le sens du jeu de mots développé par le moine de Silvanès : *At illi eligerunt sibi quendam locum, qui antiquitus Silvanium a silvis dicebatur, Salvanium a salvatione deinceps diceretur* ; *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès...*, p. 382.



dont on connaît la place dans les textes primitifs de l'ordre ; ces déplacements n'excèdent pas en effet une centaine de mètres, dans le cas de Silvanès comme d'Obazine<sup>70</sup>, s'appuyant de ce fait partiellement l'argument avancé.

Enfin, les démarches et décisions successives de Pons de Leras et d'Étienne sont toujours présentées comme étant confirmées par l'intervention de l'autorité ecclésiastique<sup>71</sup>, qu'il s'agisse d'évêques ou du pape. Ne faut-il pas voir dans cette mention récurrente de conseils et d'approbations des membres de la hiérarchie de l'Église, et ce durant toute la période de fondation, un écho de l'*Exordium parvum* qui n'a cessé de faire figurer les preuves étayant le bien fondé de la version officielle des origines de l'ordre, preuves constituées de lettres d'évêques et de bulles pontificales ?

En même temps, l'émergence de ces mémoires locales constituent un défi partiel pour la *memoria* officielle de l'ordre<sup>72</sup>. Les deux textes présentent avec force détails les hésitations des fondateurs quant à la règle sous laquelle placer leur communauté. L'affiliation à l'ordre cistercien<sup>73</sup>, tout en répondant à des attentes jusqu'alors insatisfaites, se présente comme le résultat d'une démarche complexe, faite de retours en arrière, comme une solution n'étant apparue évidente qu'après le refus d'affiliation essuyé par les deux fondateurs auprès des Chartreux<sup>74</sup> dont l'observance est présentée comme une alliance quasi-parfaite entre cénobitisme et érémitisme.

Ces deux textes replacent ainsi l'essor de l'ordre cistercien dans le contexte plus général du renouveau monastique au XII<sup>e</sup> siècle, mais il est symptomatique de constater que la mémoire des établissements affiliés se révèle irréductible à celle de l'ordre. Elle remet de ce fait

en cause la métaphore si prégnante de l'arbre et montre que la spiritualité et l'observance cisterciennes s'enracinent également localement, dans la protohistoire des établissements affiliés, que ces derniers revendiquent avec force.

Que dire en guise de conclusion ? D'abord que les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles sont des moments particulièrement importants dans la fixation de la *memoria* des institutions et en particulier des établissements monastiques. La production de textes de nature et de statut différents – il peut s'agir de textes narratifs comme de cartulaires regroupant les *instrumenta* de l'établissement – prend sens dans ce contexte historique particulier. Il convient donc d'utiliser avec la plus grande précaution ces textes tardifs lorsque l'on veut reconstituer les origines historiques des abbayes, et de ne jamais séparer le texte du contexte de sa production. Dès lors la question des origines prend une dimension nouvelle ; il est moins question de reconstituer une hypothétique vérité factuelle que de chercher à comprendre de quelle manière les hommes du Moyen Âge ont eux-mêmes produit des discours sur cette période fondatrice, tissant un lien complexe entre leur présent et le passé dans lequel ils cherchèrent légitimation et justification. Un passé sans cesse réinventé que traduisent les sources à la disposition de l'historien. L'histoire du passé des institutions prend alors la forme d'une mosaïque<sup>75</sup> ; il s'agit moins de chercher à produire un discours linéaire, en faisant s'emboîter les différents morceaux du puzzle, que de restituer chacun d'eux dans son contexte d'élaboration et de voir de quelle manière ils participent cependant, par leur signification partielle, à la compréhension historique de la période médiévale.

<sup>70</sup> *Vie de saint Étienne*..., p. 58 et 60 : passage du premier au second site de l'abbaye.

<sup>71</sup> *Postea vero procedente tempore, placuit domno abbati Guiraldo et fratribus universis ut propter insolentiam secularium hominum et alia multa incommoda monasterium mutari deberet in locum alterum, qui melior et religioni convenientior videbatur et aliis abundans multis commoditatibus : qui locus non longe erat a monasterio, sed quantum arcus baliste mittere potest ; Cartulaire de l'abbaye de Silvanès...*, p. 387.

*Sed ne hoc temere, et absque consilio facere videretur, quendam adiit religiosum virum atque sanctissimum, Stephanum cognomento Mercurio, qui fuerat discipulus sancti Roberti <fondateur de la Chaise-Dieu>, utpote ab ipse nutritus, cujus fama sanctitatis in tota illa regione celebris habeatur ; Vie de saint Étienne...*, p. 46.

*Pervenientes ad urbem, episcopo tunc Eustorgio collocuti sunt, diligenter ei causam suam et propositum beati viri aperientes. Qui beneficentis eis, crucem ei detulerant consecravit, eisque cum aqua a se benedicta tradidit, dans potestatem missam celebrandi et monasterium construendi, ita dum taxat ut morem a patribus traditum per omnia sequerentur ; Vie de saint Étienne...*, p. 54.

*Hic, secundo anno pontificatus sui, in Galliam venit et consilium Remis celebravit. Tunc memorabilis pater Stephanus sicut olim desideraverat, Cistercium cum quibusdam fratribus venit ibique predictum apostolicum reperit. Erat enim ex multo tempore cupiens sancti illius ordinis societatem acquirere et cuncta que ad se pertinebant ejus submittere ditioni (...) Nec mora, prolatis domini pape mandatis ejusque petitionibus declaratis, ipso etiam in presenti humiliter postulante, ab universis concorditer abbatibus in societatem ordinis est receptus et domui cisterciensi specialiter assignatus, cum utique non minus in hoc deferrent religioni quam apostolice jussioni ; Vie de saint Étienne...*, p. 110 et 112.

<sup>72</sup> Défi relatif puisque la *Vita sancti Stephani Obazinensis* connaît au XIII<sup>e</sup> siècle un succès à Cîteaux : les deux manuscrits conservant le texte sont des volumes de la bibliothèque de Cîteaux. Voir la présentation des manuscrits de Dijon et de Pampelune faite par Michel Aubrun dans l'introduction de l'édition de la *vita* ; *Vie de saint Étienne*..., pp. 14-15.

<sup>73</sup> À Mazan (Ardèche) en 1136 pour Silvanès et à Cîteaux en 1147 pour Obazine.

<sup>74</sup> *Vie de saint Étienne*..., p. 82 et *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès*..., p. 385.

<sup>75</sup> Cette métaphore est empruntée à Alain Boureau dans son introduction à Arsenio FRUGONI, *Arnaud de Brescia dans les sources du XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1993.